



BONNES PRATIQUES développées dans le cadre du projet Enfance sans Barreaux 2

2017-2021

Sous la coordination du
Bureau International Catholique de l'Enfance
BICE

EN PARTENARIAT AVEC



Avec l'appui de



© BICE
Septembre 2021



ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE D'UN ENFANT EN CONFLIT AVEC LA LOI

Nom de l'organisation

Bureau National Catholique de l'Enfance (Bnce-Mali), Bamako

Bénéficiaires

- Bénéficiaires directs : Les enfants en conflit avec la loi (ECL)
- Bénéficiaires indirects :
 - Les acteurs de la justice, les parents des ECL,
 - Les organisations de protection des enfants, la société

Objectifs de la pratique

Les droits de l'enfant en conflit avec la loi sont respectés, notamment les droits procéduraux et le traitement par des voies non judiciaires favorables à la justice juvénile réparatrice

Moyens nécessaires

Ressources humaines :

- Un assistant juridique,
- Un avocat prestataire spécialisé en procédure pénale pour les mineurs

Moyens matériels :

- Prévoir de faire des photocopies,
- Communication téléphonique,
- Moyen de transport pour se rendre dans les différents services (détention, tribunal pour enfants).

Changements socio-éducatifs

Concernant la victime et la communauté :

- L'apaisement et le bien-être des victimes sont favorisés : elles se sentent moins craintives, après avoir rencontré leur agresseur dans le cadre d'une médiation victime-délinquant. Elles ont une meilleure compréhension, car elles ont pu

- s'exprimer, solliciter une réparation matérielle, recevoir des excuses authentiques du délinquant et des informations supplémentaires sur la commission de l'infraction ;
- Les relations entre la police et la communauté ont été améliorées ;

Concernant l'enfant en conflit avec la loi :

- Il a tiré profit des enseignements dispensés dans le cadre de l'accompagnement psychologique, des activités de résilience et les causeries, qui lui permettent d'acquérir le sens des responsabilités sociales en allouant à la victime des dommages et intérêt,
- Grâce à l'accompagnement au cours de la procédure, il est moins craintif sur son avenir, il est rassuré et a confiance en la justice,
- Il passe moins de temps en détention et peut reprendre sa scolarisation ou son apprentissage d'un métier

Concernant la famille :

- La famille est rassurée sur les délais en détention,
- Les parents entrent en confiance avec le Bnce-Mali, ce qui est favorable pour la réinsertion

Impact

Plus de mesures alternatives à la privation de liberté sont prononcées grâce à l'avocat et l'assistante juridique qui fondent leurs interventions sur le principe de la privation de liberté comme mesure de dernier recours pour une durée aussi brève que possible.

Grâce aux formations des acteurs de la justice, qui ont eu lieu concomitamment avec l'accompagnement juridique, les juges des enfants prennent des décisions respectant davantage l'intérêt supérieur de l'enfant, les affaires sont traitées avec diligence

L'espace d'échange local auprès du tribunal pour enfants (rencontres périodiques de concertation des acteurs directs intervenant près des enfants en conflit avec la loi) s'est pérennisé car les acteurs, constitué un réseau d'échanges et de partage travaillent en synergie d'action

Description de la pratique

Préalable :

- Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire pour l'appui juridique et les activités parallèle et complémentaire comme la recherche de famille et la médiation familiale (assistant juridique, avocat, psychologue, travailleur social) ;
- Formation des acteurs de la justice aux droits des ECL, et à l'approche de justice réparatrice du Bnce-Mali pour favoriser la coopération.

Avec l'enfant :

- Entretien avec l'enfant menée par la juriste sur sa situation judiciaire : ses droits en détention lui sont expliqués ;
- Recherche de famille, selon les éléments transmis par l'ECL et information des parents de la situation de leur enfant ;

- Assistance de l'enfant à l'audition lors de l'enquête préliminaire ;
- Rencontre de la victime, explication de la justice réparatrice (réparation et responsabilisation du jeune) et proposition de médiation pénale si ce n'est pas une infraction criminelle ou délit sexuelle ;
- Selon les juges et la situation de l'enfant, entretien entre l'enfant, le parent, la victime et un agent du Bnce-Mali,
- Constitution de l'avocat en cas de déferrement de l'enfant devant le juge des enfants,
- Demande de mesure alternative à l'emprisonnement,
- Lancement des préparatifs de la réadaptation et de la réinsertion : L'avocat et les agents du Bnce-Mali peuvent par leurs conseils et leur professionnalisme amener l'enfant à vouloir adapter son comportement futur.

Relation avec les officiers de police judiciaire (OPJ) :

- Demande d'autorisation de visiter le violon
- Information sur le motif de l'arrestation du mineur
- Vérification de l'âge
- Ecoute du mineur
- Information sur la victime
- Information sur les parents
- Proposition de médiation sociale
- Recherche des parents et de la victime
- Vérification des délais de détention
- Assistance lors des interrogatoires

Avec les juges des enfants et les greffiers

- Assistance pendant les instructions
- Proposition de médiation pénale pour les enfants orientés vers une mesure alternative à l'emprisonnement.
- Information des juges des dépassements de délais de détention provisoire

Avec l'avocat

- Veille sur la légalité de la procédure
- Plaide à la barre pour assurer les défenses de l'accusé
- Se porte garant pour les élections de domicile

Critères d'évaluation

Critères quantitatifs :

- Nombre de mesures non privatives de liberté,
- Nombre de parents impliqués,
- Nombre de libération suite à la pratique,
- Nombre de placement par les juges dans les centres,
- Nombre de mesures exécutées en milieu ouvert
- Nombre de médiations réussies.

Critères qualitatifs :

- Compréhension des conséquences de son acte et excuse sincère de l'enfant à la victime, (et peut être à l'autorité judiciaire)
- Visite des parents en détention et présentation devant le juge des enfants.

Partenariats à développer pour la mise en œuvre optimum

La mise en place et le fonctionnement de *l'Espace d'échange local auprès du tribunal pour enfants* facilite le cadre de la coopération judiciaire avec les juges des enfants et les acteurs des centres de Bollé, surtout en matière de conciliation et de mesures alternatives à la privation de liberté ; cela va de pair avec la vulgarisation des instruments juridiques relatifs aux droits de l'enfant en conflit avec la loi.

Le partenariat avec les Comités locaux de Protection (CLP) est aussi nécessaire pour retrouver la famille dont la présence est indispensable pour la prise de décision du juge des enfants. De pair avec l'assistance juridique, la tenue d'ateliers de parentalité positive dans les locaux de Bollé mineurs et femmes pour susciter l'engagement des parents à accompagner leur enfant, et la réalisation d'activités en détention, (alphabétisation, psychosociale, psychologique, préparation projet de vie des ECL) contribuent au succès de l'appui juridique et permettent de créer un environnement favorable à la justice réparatrice.

Défis de la pratique

- En absence d'aide juridique étatique, les moyens dédiés pour financer le personnel spécialisé et notamment rémunérer un avocat ne sont pas pérennes.
- les enfants sont en détention, et ne pensent qu'à leur liberté, il est difficile de mettre avec eux en place un véritable et authentique projet de justice réparatrice car le lieu n'est pas opportun pour une prise de conscience et un rapprochement avec la victime
- La gravité de certaines infractions commises impacte la possibilité de mesures alternatives à la détention, et rend plus complexe un processus de justice réparatrice.
- La célérité des acteurs de la justice dans la gestion du dossier, pour ne pas dépasser les délais
- Assurer la continuité de l'assistance juridique au-delà du projet/programme qui fournit le budget dédié

Recommandations

- Avoir une approche conjointe avec la résilience pour développer une relation de confiance avec l'enfant
- Poursuivre le renforcement des capacités des équipes œuvrant auprès des ECL
- Faire du plaidoyer pour l'institutionnalisation de l'assistance juridique ou pour la mise en œuvre effective du cadre juridique existant de l'Etat
- Tenir compte des implications financières pour la rémunération de l'avocat ou d'un juriste ou parajuriste.

Témoignage d'un bénéficiaire de la pratique

Je m'appelle KD, j'ai 15 ans, je travaillais avec mon oncle paternel dans une bijouterie.

En fin de journée, mon oncle me donnait souvent un peu d'argent. J'ai trouvé cela insuffisant, un soir mon ami et moi sommes allés au grand marché de Bamako. Nous avons volé le portefeuille d'une vendeuse, deux jours après nous avons été arrêté et conduit à la police.

Lorsque l'équipe du Bnce-Mali m'a rencontré, elle m'a écouté et a pris attache avec mes parents et la victime pour une proposition de médiation avec les officiers de police judiciaire (OPJ). Au début, la victime souhaitait mon emprisonnement. Le Bnce-Mali à travers leur approche justice réparatrice a pu convaincre la dame et la police. Avec ces arguments, la police nous a renvoyé devant le juge des enfants, avec le retrait de plainte. Le juge des enfants a agi dans le même ordre d'idée. J'ai reconnu sincèrement mon tort et j'ai bien compris que le gain facile ne m'a amené que des ennuis. Mes parents et la victime se sont compris et la victime a expliqué la façon dont elle comptait être réparée, et mes parents l'ont remboursé. J'ai été remis au Bnce-Mali pour être confié à mes parents. Le Bnce-Mali en présence de mes parents m'a prodigué beaucoup de conseils et nous sommes retournés en famille. Je remercie infiniment le Bnce-Mali qui m'a empêché d'aller en prison.

Contacts

Bnce Mali

Kalanda-Coura Sud, Rue 654 porte, Bamako, Mali

Tel : +223 66 74 02 02, +223-63.18.11.20/ +223.76.05.46.13

Mail : diarrakarim94@yahoo.fr



L'ACCOMPAGNEMENT POUR RENFORCER ET AUTONOMISER LES COMITES LOCAUX DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CLPE) DANS LES MEDIATIONS FAMILIALES ET LA REINSERTION DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI (ECL)

Organisation et Pays

Bureau National Catholique de l'Enfance RD Congo (BNCE-RDC), Kinshasa

Contexte

Les organisations non gouvernementales travaillent généralement sur base de projets à durée déterminée et à la fin du projet, se posent les difficultés de pérennité des actions, faute de moyens financiers.

S'inspirant du postulat que « *la communauté, qui a un problème, a aussi les capacités de s'en sortir* », le BNCE-RDC a souhaité se focaliser sur les ressources disponibles au sein de la communauté.

D'autant plus que le développement est d'abord endogène : partir de la base pour construire quelque chose de solide qui perdure dans le temps.

Telle est l'idée de cette pratique : se fonder sur les personnes qui vivent dans la communauté pour trouver des solutions aux problèmes qui touchent les enfants en conflit avec la loi.

Bénéficiaires

Bénéficiaires directs : Enfants en conflit avec la loi

Bénéficiaires indirects : Membres de famille des ECL, membres de la communauté

Objectifs de la pratique

La réinsertion durable des enfants en conflit avec la loi est facilitée à travers les relais communautaires

Moyens nécessaires pour mener l'action

Ressources humaines :

- Animatrice communautaire,
- Assistants sociaux,
- Chef de projet

Ressources matérielles :

- Appui en matériels et fournitures aux CLPE : bottes, parapluie, papeterie,
- Frais de communication.

Changements socio-éducatifs

Au niveau des enfants

- Les enfants sont à même d'exprimer leurs besoins aux parents ou autres tuteurs sans crainte ni barrières
- Les enfants se sentent valorisés et respectés au niveau de la communauté ;
- Davantage d'enfants sont maintenus dans leur famille, ils ne la fuient plus et ne se retrouvent plus en situation de rue

Au niveau des parents :

- Les relations entre enfants, parents et membres de la communauté sont moins conflictuelles,
- Les parents rendent visite à leur enfant pendant leur détention
- L'acceptation (non conditionnelle) des ECL par les membres de la famille grâce aux séances de parentalité positive ;
- Les parents sont plus attentifs aux problèmes des enfants et leur accordent du temps pour des échanges et des discussions ;
- Le changement de perception (de manière partielle) de la communauté vis-à-vis des enfants en conflit avec la loi
- La réduction des cas de maltraitance au sein des familles sur les ECL, de rejet et de stigmatisation des ECL au sein de la communauté ;

Impact

- Les CLPE sont plus organisés ; ils tiennent des réunions régulières et ont développé des synergies avec d'autres organisations dans la communauté ;
- Les CLPE se sont fédérés pour mettre en place au niveau de la communauté un réseau organisé ;
- Ils développent des activités de prévention et d'accompagnement des ECL en général et d'autres enfants à risque de tomber dans le filet de la justice en particulier ;
- Les CLPE ont développé la culture de redevabilité (ils ont la capacité de rendre compte de ce qu'ils ont réalisé comme activités) ;
- Les CLPE sont devenus autonomes et ont bénéficié du financement de bailleurs de fonds internationaux en vue de mettre en œuvre des activités de prévention de Covid-19.
- Les CLPE mettent en place un système d'alerte précoce (signalement rapide des cas d'enfants à risque, en situation de vulnérabilité sévère). Ils sont devenus incontournables pour des questions touchant l'enfant au niveau de leurs quartiers respectifs. Ils ont développé les capacités d'orienter ou de référer les cas des enfants aux structures appropriés.

Description de la pratique

Approche méthodologique

Pour favoriser la réinsertion durable :

- Par un travail centré sur l'enfant réinséré ou à réinsérer
 - o Développement des capacités de résilience de l'enfant
- Par la médiation familiale

- Parentalité positive
- Médiation familiale
- Ecoute
- Par le suivi de la réinsertion
 - Engagement de proximité
 - Synergie communautaire/partenariat avec des structures communautaires de base
 - Suivi régulière
 - Evaluation périodique du suivi

Phase préalable réalisée par l'équipe du Bnce RDC (12 mois minimum):

1. Contact du chargé de programmes EsB avec les autorités locales de la communauté afin de présenter le rôle des CLPE auprès des enfants en conflit avec la loi
2. Invitation des membres de la communauté à une réunion d'explication et de pédagogie sur le bien-fondé de s'organiser pour la protection des enfants
3. Identification des personnes ressources ou de bonne volonté répondant aux critères suivants -enseignant, avocat, juge, assistant social, pasteur, responsable religieux, leader communautaire, infirmier, médecin, entrepreneur, responsable d'un club de jeunes, des retraités. Ces personnes doivent être de préférence des parents, de bonne moralité, être à l'écoute des autres
4. Organisation et animation d'une ou deux réunions pour l'élection du comité dirigeant composé de 7 à 13 personnes dont la mission est de contribuer à la prévention de la délinquance et l'accompagnement des enfants pour leur resocialisation.
5. Mise en place des CLPE : à l'issue des élections de comités dirigeants, les différents CLPE sont mis en place avec chacun un nombre variant entre 10 à 20 membres.
6. Organisation et facilitation de la formation des membres de CLPE par le BNCE-RDC (soit 5 jours, espacés) sur :
 - la protection de l'enfant, les critères de vulnérabilité,
 - la procédure en matière des ECL,
 - la justice réparatrice,
 - le mécanisme IDMRs (Identification, médiation, réinsertion et suivi),
 - une sensibilisation sur la parentalité positive,

Actions d'accompagnement des CLPE réalisées par les CLPE

1 ° Opérationnaliser les CLPE (explication des outils de suivi, organisation d'un plan d'action..... à compléter). Il faut veiller à ce que chaque CLPE :

- Adopte un règlement intérieur
- Tienne régulièrement des réunions
- Mène des actions de prévention et d'accompagnement
- Elabore des rapports (mensuel ou trimestriel selon le cas)
- Participe aux réunions de synergie avec d'autres CLPE

2° Coacher et assurer le suivi du travail des CLPE, chaque semaine les 3 premiers mois, puis chaque mois :

- débattre des difficultés que les CLPE rencontrent sur terrain,
- aider à la documentation des cas,
- conseiller sur le référencement,
- les aider à bien remplir les outils,
- nouer le partenariat avec d'autres associations dans la communauté...

Les différentes activités des CLPE auprès des enfants en faveur d'une réinsertion durable sont :

- visiter à domicile les familles des enfants pour les accompagner, évaluer la situation socio-éducative
- identifier les cas d'abus ou d'enfants à risque dans la communauté
- référer des cas d'abus et de maltraitance d'enfants
- développer des partenariats avec des écoles et des centres de formation professionnelle,
- assurer la médiation familiale avec les parents d'enfants, surtout des ECL
- réaliser des réunifications familiales et/ou réinsertion
- assurer le suivi des enfants placés en famille, à l'école et en formation professionnelle
- animer des séances de prévention (sensibilisation au niveau de la communauté)
- Rendre compte et documenter leur travail, ils remplissent chaque trimestre, des fiches afin d'évaluer tant quantitativement que qualitativement le travail réalisé :
 - o fiche d'écoute,
 - o fiche d'entretien,
 - o fiche de réunification,
 - o fiche de suivi,
 - o fiche d'identification des cas d'abus...
- Tenir des réunions mensuelles d'échange entre membres, mais aussi, de concertation et de partage d'expérience entre différents CLPE : ce sont des moments de discussion entre CLPE sur les pratiques et outils ainsi que les défis ou difficultés auxquels ils sont confrontés et comment ils s'en sont sortis.
-

Outils utilisés

- o fiche d'écoute,
- o fiche d'entretien,
- o fiche de réunification,
- o fiche de suivi,
- o fiche d'identification des cas d'abus...

Critères d'évaluation

Au niveau quantitatif :

- % d'ECL réinsérés dans leurs familles respectives ;
- Nombre de parents et membres de familles qui ont été impliqués dans le processus de médiation familiale ;
- Nombre de médiations familiales effectuées
- Nombre de relais communautaires impliqués
- Niveau de réduction des cas de maltraitance, d'abandon d'enfants, de stigmatisation des enfants

Au niveau qualitatif :

- Attachement de l'enfant aux valeurs familiales, de la communauté (l'enfant se retrouve dans les valeurs portées par les adultes de son entourage, il les adopte car il les comprend)

- Acceptation de l'enfant en famille et dans la communauté (il n'est pas mis de côté, entretient de bonnes relations avec les membres de la famille et membres de la communauté)
- Dynamique communautaire avec des membres plus attentifs et réceptifs à la problématique de l'enfant en conflit avec la loi ;

Partenariats à développer pour la mise en œuvre optimum

Les CLPE s'intègrent dans la communauté et doivent collaborer avec les structures existantes, notamment les autorités auprès de qui ils doivent se faire connaître :

- Bourgmestre des communes ;
- Division Urbaine des Affaires Sociales ou Assistants sociaux au niveau des communes ;
- Chefs de quartiers et des rues ;
- Leaders communautaires et religieux
- Responsables ou promoteurs des écoles et des centres de formation professionnelle

Défis de la pratique

Les familles des enfants doivent être disponibles pour la collaboration, participer aux rencontres de parentalité positive, accepter l'enfant, faciliter la réintégration de l'enfant, faire en sorte que l'enfant ne rentre pas dans la rue. Ces actions sont d'abord animées par le BNCE-RDC, ensuite BNCE et CLPE les mènent ensemble pour l'appropriation par les membres des CLPE.

Un grand défi est de motiver l'enfant pour qu'il soit volontaire pour collaborer avec les intervenants sociaux, et pour s'amender, reconnaître sa faute et être prêt à changer de direction, considérer les membres de la communauté comme ses propres membres de familles, intérioriser les notions de droits de l'enfant (ses droits et ses obligations).

Malgré les sensibilisations, les émissions, les ECL sont encore mal perçus par la société qui les craignent et ont tendance à les rejeter.

La pauvreté accrue des familles reste un frein pour mener à bien les activités avec elles et faciliter la bonne réinsertion de leur enfant en conflit avec la loi.

Il faut prévoir une formation continue des membres de CLPE pour garder leur dynamisme et faire face au départ des membres.

Recommandations

- Mettre toujours des CLPE en lien avec des structures existantes dans la communauté dans le cadre de la protection de l'enfant ;
- Puiser toujours des ressources au sein de la communauté (les personnes de bonne volonté et disponibles, des personnes qui ont l'expérience, de l'intérêt, un grand intérêt pour les questions des droits des enfants);
- S'appuyer sur les membres de la communauté pour renouveler les CLPE ;
- Permettre aux membres de la communauté de s'organiser eux-mêmes dans la mise en place des CLPE ;

- Impliquer (associer) des membres de la communauté de divers horizons et professions (avocats, juges, enseignants, médecins, infirmiers, hommes de métiers, artistes, chef de quartier, étudiants...);
- Les membres de CLPE doivent s'appropriier les outils et bien les motiver à leur utilisation ;

Témoignage d'un bénéficiaire de la pratique

Je m'appelle M. Sandra, actuellement j'ai 18 ans et demi. Mon histoire remonte à deux ans passés. Je suis la troisième d'une famille de 7 enfants. Mon père est décédé quand j'avais 11 ans. Ma mère et quelques membres de la famille tentaient de nous venir en aide mais ce n'était pas toujours suffisant.

A 13 ans, j'ai commencé à tresser les cheveux des femmes pour avoir de petits moyens pour subvenir à certains de mes besoins sans attendre toujours de maman. Cette activité marchait tant bien que mal. Malheureusement, deux ans plus tard, je me suis lancée avec certaines filles qui par moment, allaient se prostituer. Cette relation m'a créé beaucoup d'ennuis. Un jour, une de mes camarades qui devait me rendre mon petit collier qu'elle avait pris a refusé. Je me suis bagarrée et elle a été blessée gravement. J'ai été arrêtée et acheminée à la Prison Centrale de Makala par le Tribunal pour enfants de Kalamu.

C'est à la Prison que j'ai rencontré l'assistante sociale Annie, qui m'a accueillie et avec elle nous avons réalisé plein d'activités en Prison.

Malgré cela, j'ai connu beaucoup de stress. Je sentais que les jours étaient plus longs en prison. Chaque jour qui passait, je pensais à ma mère et autres membres de la famille. La prison a été un calvaire pour moi car dans ma vie je n'ai jamais été arrêtée, même pas par la police.

Madame Annie me rassurait que j'allais sortir. De temps en temps, ma mère passait me rendre visite, cela commença à me rassurer.

Pendant que j'étais en détention, il y a un Monsieur qui passait s'entretenir avec ma mère.

Dès que je suis sorti, ma mère me présenta à ce monsieur. Qu'est-ce qu'il voulait de moi ce type ? Il se présenta à moi comme membre de comité local de protection de l'enfant.

C'est lui qui viendrait prendre de mes nouvelles à la maison de temps en temps et me conseiller.

Avec l'aide du BNCE RD Congo, j'ai appris la formation professionnelle en esthétique. J'ai fini ma formation et actuellement, j'ai ouvert un petit salon de fortune chez nous dans la parcelle. Avec ce revenu, je participe aux besoins de ma famille. Je suis reconnaissante pour les encouragements des membres de CLPE. Maintenant, c'est un nouveau départ pour moi. Mon rêve est de me marier un jour, fonder une famille et m'occuper de mes enfants.

Contacts

Bnce-RDC

1. Mme Régine MBUYI KALONJI : Secrétaire Exécutive

E-mail : bncecdcongo2011@gmail.com; reginembuyi2018@yahoo.com

Tél : (+243) 81 60 90 505 ; 85 61 82 384

2. M. Aimé ADJI NGALIEMA : Chargé du projet

E-mail : aimedadjibncecdcongo2011@gmail.com

Tél : (+243) 85 10 51 659 ; 90 32 40 706



SUIVI DE LA REINSERTION DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LE SYSTEME DE JUSTICE

Organisation et Pays

Bureau National Catholique de l'Enfance du Togo (BNCE-Togo), Lomé et région maritime

Description du contexte de la bonne pratique

Pour éviter les libérations et les sorties sèches de la détention et accompagner la réintégration des enfants en conflit avec la loi dans la société afin qu'ils y jouent un rôle constructif, la réinsertion est fondamentale. Le suivi de la réinsertion l'est davantage pour assurée sa pérennité et contribuer à éviter la récidive. La précarité des familles ajoutée à la situation de rupture totale ou partielle des enfants concernées, la réticence des entreprises à accepter en formation les enfants jadis en conflit avec la loi, la contribution limitée de l'Etat pour appuyer les initiatives de réinsertion et de son suivi ainsi que le regard négatif de la société sur ces enfants, sont autant d'obstacles à franchir et de défis à relever pour les renforcer dans le processus de changement de comportement de ces enfants et aider à la mise en œuvre de leur projet de vie. Ces enfants qui ont suivi ou formation professionnalisante ou en cours de formation ou qui retournent dans le système scolaire ou auprès de leur famille ont besoin d'un appui et de suivi familiale, institutionnelle, scolaire ou professionnelle pour leur éviter la récidive. C'est la raison d'être du suivi de réinsertion exécuté avec la famille et des protagonistes qui interviennent dans le milieu de vie de l'enfant. Le dispositif de suivi permet d'évaluer l'évolution comportementale de l'enfant, le niveau de réalisation de son projet de vie.

Bénéficiaires de la pratique

Bénéficiaires directs :

Tous les enfants en conflit avec la loi, que ce soit :

- 1) A l'issue d'une mesure de déjudiciarisation (médiation pénale, transaction, conciliation)
- 2) Dans le cadre d'une mesure alternative à la privation de liberté
- 3) Après une mesure privative de liberté

Peu importe l'activité de l'enfant en conflit avec la loi :

- Qu'il ait quitté son cursus scolaire avant la détention ou qu'il soit toujours élève,
- Qu'il soit dépourvu de formation professionnelle, qu'il soit en cours de formation ou qu'il l'ait même achevé.

Bénéficiaires indirects :

- 1) les familles ;
- 2) les maitres artisans ;
- 3) les centres d'accueil ;
- 4) les établissements scolaires ;

- 5) les communautés ;
- 6) la société dans son ensemble.

Objectifs de la pratique

- L'ex ECL est maintenu dans son cadre de vie habituel et sa réinsertion familiale est pérennisée.
- Le projet de vie de l'ex ECL est mis en œuvre et il exerce une influence positive dans sa communauté.

Description de la pratique

A) Le plan d'intervention individualisé post carcéral

L'élaboration du plan d'intervention individualisé de l'enfant post carcéral consiste en la mise en forme des démarches à effectuer pour la bonne mise en œuvre du projet de vie de l'enfant, c'est l'opérationnalisation du projet de vie. Il est préparé dès la détention et est mis à jour, selon les nécessités en cours de mise en œuvre.

Des objectifs sont identifiés, les moyens nécessaires décrits, un chronogramme fixé et des tâches et responsabilités partagées entre l'enfant, ses parents, les différents intervenants et personnes ressources. Il est donc signé par les principaux acteurs. Bref, le plan d'intervention définit le :

- Suivi de la réinsertion socio-familiale ;
- Suivi de la réinsertion scolaire ;
- Suivi de la réinsertion professionnelle.

Il est signé par l'intervenant, l'enfant et ses parents.

B) Le processus de suivi

Le plan d'intervention fixe le cadre général du travail avec l'enfant et en parallèle, une feuille de route est préparée par l'intervenant social afin de détailler ses actions quotidiennes : les rendez-vous, les points/aspects à traiter à chaque suivi.

L'objectif du suivi est de faire du jeune un être équilibré, épanoui et digne d'admiration. Le jeune n'est pas réduit à son comportement délictuel ; tous les aspects de sa vie sont concernés par le suivi pour lutter efficacement contre la stigmatisation

De façon générale, le suivi consiste à :

- Visiter régulièrement l'enfant réinséré et s'assurer, en suivant la feuille de route prévue dans le la mise en œuvre du plan d'intervention ;
- Vérifier si chacun (enfant, famille, école, maître d'atelier, etc.) assume pleinement ses responsabilités. Pour cela, il faut discuter avec chacun, croiser les informations, observer les relations et attitudes. Au besoin, il faut encourager les acteurs ;
- Selon les difficultés qui vont jaloner l'exécution du plan d'intervention, accompagner à la recherche des solutions ;
- Renforcer les habilités et aptitudes du mineur au centre de l'intervention, sa famille et son entourage à mettre en place et maintenir un nouvel équilibre fonctionnel de la famille permettant l'adoption de comportements positifs tant de la part de l'enfant, que de ses parents ;
- Etre disponible pour l'enfant, sa famille et l'environnement social dans le processus de changement de comportement, rappeler les engagements pris en cas de non respect;

- Utiliser de manière responsable sa compétence et sa légitimité pour aider l'enfant, les parents à identifier leurs difficultés et leurs solutions et le cas échéant leur faire des propositions pour les soutenir et les motiver, en cas de difficultés ;
- Mobiliser les individus, groupes communautaires et instances publiques et/ou privées à participer comme collaborateurs, dispensateurs de services ou à servir de relais dans la prise en charge.

C) Les différents types de suivi

Le suivi de la réinsertion socio familiale

Il consiste à :

- Créer un cadre d'accompagnement approprié pour la famille;
- Aider à améliorer le climat affectif et le tissu relationnel au sein de la famille ;
- contribuer à améliorer le système de fonctionnement et les méthodes de discipline au sein de la famille ;
- Aider à développer les aptitudes sociales de l'enfant et de ses parents ;
- Appuyer et soutenir leurs capacités à résoudre les problèmes par l'écoute et des méthodes non violentes ;
- Créer un cadre favorisant la prise en compte des besoins de première nécessité de l'enfant ;
- Développer chez l'enfant des habiletés sociales ;
- Susciter chez l'enfant l'esprit d'initiative et d'innovation et la prise de conscience des exigences du vivre ensemble et en société.

Le suivi de la réinsertion scolaire

Il a pour objet de :

- Offrir le soutien nécessaire pour maximiser les chances de réussite scolaire de l'enfant (matériel, financier, pédagogique, conseils...);
- Échanger régulièrement avec le responsable chargé de l'encadrement de l'enfant à l'école ;
- Ecouter et échanger périodiquement avec l'enfant afin de relever les difficultés auxquelles il est confronté ;
- Susciter l'intérêt de l'enfant afin de le motiver à faire les efforts nécessaires pour réussir ;
- Développer les capacités des parents à suivre le cursus scolaire de leur enfant.

Le suivi de l'insertion professionnelle

Son intérêt est de :

- Échanger régulièrement avec le maître de l'atelier pour suivre les progrès de l'enfant ;
- Amener l'enfant à faire des efforts (en prenant en considération son potentiel de résilience, ses capacités mentales et son niveau scolaire) pour pouvoir réussir sa formation professionnelle ;
- Assurer le cas échéant une réorientation professionnelle de l'enfant s'il se révèle que le métier choisi n'est pas conforme à ses aptitudes, moyens et débouchés ou si en chemin, l'enfant a perdu toute motivation à l'égard de son choix, ou encore si d'autres éléments imprévus ont émergé ;
- Aider l'enfant à s'installer dans la vie active
- Faire du plaidoyer et mobiliser les ressources nécessaires pour assurer la réalisation et la durabilité du projet professionnel.
-

D) La méthodologie

Selon la thématique accompagnée, plusieurs moyens utilisés pour le suivi sont constitués de la collecte et du traitement des informations :

- recueillies auprès de l'enfant, sa famille, les pairs, les personnes en relation avec l'enfant : amis, enseignants, patrons d'ateliers, camarades de classe, d'ateliers, etc.,
- lues dans des documents de santé, scolaires et ou professionnels,
- ou fournies par l'observation de l'environnement.

Les modalités d'obtention de ces informations sont les suivantes :

- Les visites d'observation dans les milieux de l'enfant : le quartier, la famille, l'école, l'atelier, à l'église, sur le terrain de jeu ou autre lieu d'activité ;
- Les entretiens téléphoniques ;
- Le témoignage d'une personne digne de confiance sollicitée pour observer et communiquer avec le Bnce-Togo ;
- Des réunions ;
- Des écoutes et entretiens individuels et ou collectifs avec les personnes ;
- Une étude documentaire : consultation et analyse de documents : cahier de cours, emplois du temps, copies de devoirs, bulletins/relevés de notes, registres de présences, cahier de correspondances, dossier médical, etc.

Les visites de suivi peuvent être organisées sur la base d'une planification pour éviter de se déplacer en l'absence des personnes concernées ; mais aussi de manière inopinée pour éviter des mises en scène et observer le quotidien réel.

Un support est utilisé pour le suivi : la fiche de suivi qui permet de consigner les éléments obtenus au cours du suivi et prévoir la/les date(s) des prochains suivis et prévoir les actions/solutions à apporter au cours de ces suivis.

Pour être efficace, les points, éléments objets d'attention doivent être préalablement déterminés et les outils/méthodes et moments bien choisis. Par exemple, pour un suivi de réinsertion scolaire, il faut indiquer les horaires de travail de la direction et heures de cours de l'enfant, pour planifier les visites aux bons horaires, quand l'enfant n'a pas cours et que l'enseignant est sur place. Des colonnes sont prévues dans la fiche pour que ces consignes soient facilement identifiables pour la prochaine visite.

Au début, le suivi doit être rapproché, par exemple une fois par semaine les 3 à 6 premiers mois, puis une fois par quinzaine ou enfin mensuel, suivant le niveau d'évolution du comportement de l'enfant et l'atteinte des objectifs fixés.

Le plan d'intervention est un document adaptable et des révisions sont possibles, tant sur les objectifs, les moyens que sur le partage des responsabilités ou l'échéancier.

Moyens nécessaires pour la mise en œuvre de la pratique

les travailleurs sociaux sont de formation agents de promotion sociale, assistants sociaux, éducateurs spécialisés, psychologues qui maîtrisent les méthodes d'intervention psychosociales. Le Pour mener à bien les suivis, et selon les lieux de vie des enfants, le BNCE-Togo peut s'appuyer sur des acteurs étatiques ou des acteurs de la société civile partenaires. Cela permet une complémentarité entre structures.

Ils ont pour tâches de téléphoner ou se rendre dans les familles, les établissements scolaires, ateliers/centres d'apprentissage professionnel, pour réaliser des

écoutes/entretiens individuels et ou collectifs dans un processus participatif et inclusif et pour appuyer l'identification des problématiques et à la recherche des solutions idoines.

Idéalement, le travailleur social accompagne l'enfant depuis sa détention jusqu'au suivi de son projet de vie. Cela permet d'avoir une meilleure relation de confiance. S'il y a un besoin particulier, un autre intervenant, selon sa compétence, peut venir le soutenir.

Un travailleur social peut être en charge d'une trentaine de dossiers maximum en simultané, pour garantir un suivi adapté et personnalisé.

Tant pour être efficace que pour être reconnu par les interlocuteurs, le travailleur social doit respecter les engagements pris, surtout les rendez-vous et avertir avant, en cas de contretemps.

Ses qualités sont :

- capacité d'offrir à l'enfant soutien et protection,
- capacité de fournir des repères à l'enfant pour l'aider à reprendre le cours de sa vie,
- patience et écoute pour promouvoir les capacités et talents de l'enfant,
- empathie et affection,
- intérêt pour les droits et la protection des enfants,
- modestie et courage face aux échecs, conscience de ses limites
- travail en équipe

Parmi les travailleurs sociaux, il faut distinguer les agents des directions préfectorales de l'action sociale (DP) qui peuvent être sollicités pour intervenir dans les formalités administratives et favoriser la meilleure insertion familiale, professionnelle ou scolaire des enfants.

Moyens matériel

Il est nécessaire d'avoir **un moyen de transport** pour se rendre facilement au domicile des familles, dans les écoles ou encore chez les maîtres artisans : moto/voiture pour se déplacer, carburant, remboursement des frais de déplacement en transport en commun.

Des moyens de communication (forfait téléphonique) sont aussi indispensables pour être en contact avec les différents interlocuteurs et bénéficiaires

Enfin, le travailleur social peut devoir faire face à certains besoins de l'enfant que la famille, indigente, auxquels la famille ne peut y répondre : **frais de formation professionnelle, les frais et fournitures scolaires kits de réinsertion, soins de santé**, etc. Il est intéressant de prévoir un fonds d'urgence pour régler ces factures pour y faire face et ne pas bloquer le processus de réinsertion de l'enfant. Des partenariats avec des centres de santé sont aussi possible.

Changements socio-éducatifs générés par la pratique (résultats)

Au niveau de l'enfant : changement de comportement, respect et promotion des droits des enfants, maintien de l'enfant dans cursus scolaire et professionnel, autonomie financière pour les enfants,

A court terme

- Evolution comportementale positive : l'enfant s'oppose moins à ses parents, trouve sa place dans la famille : respect de l'autorité parentale, conformité aux règles, réduction/arrêt de la commission de nouvelles infractions, participation aux tâches ménagères,
- Parcours scolaire amélioré, l'enfant réussi, il gagne en confiance, en autonomie et motivation pour être acteur principal de son projet de vie.

A long terme

- Consolidation de la réalisation du projet de vie
- Parcours scolaire amélioré
- Action en tant que pair dans la sensibilisation
- Rôle de modèle de réinsertion dans la communauté

Au niveau des parents :

A court terme :

- Amélioration de l'exercice de l'autorité parentale,
- Changement de regards sur les enfants en conflit avec la loi,
- Meilleure attention aux besoins de l'enfant et développement d'une parentalité et d'une communication positive,
- Meilleure participation à la mise en œuvre du projet de vie des enfants.

A long terme :

- Implication des parents dans les prises de décisions concernant les enfants au niveau communautaire,
- Aptitude à jouer le rôle de pairs éducateurs des parents et enfants
- Exercice d'une influence sociale positive

Impact de la pratique

- Au niveau des interlocuteurs, on constate que les Maitre-Artisan-Formateur ont la volonté d'accueillir d'autres ECL pour œuvrer à leur réinsertion.
- Au niveau des parents, ils s'impliquent non seulement dans leur vie familiale, mais participent aussi aux prises de décisions communautaires concernant les enfants.
- Au niveau communautaire, le suivi est un catalyseur pour une sensibilisation de proximité, et une éducation sur les droits de l'enfant et leur protection de manière générale.

Au niveau institutionnel, les principaux résultats sont :

- Coordination de la protection des enfants au niveau local car les structures de l'Etat collaborent davantage avec les OSC,
- Renforcement de la synergie d'action entre acteurs de la protection des enfants,
- Renforcement de la renommée du BNCE Togo auprès de l'Etat et de la communauté,
- Début de duplication de la pratique : le centre d'accès au droit et à la justice pour les enfants s'y intéresse.

Critères d'évaluation des résultats de la pratique

En famille :

- Le niveau d'intégration de l'enfant dans le cadre de vie (réduction du conflit avec l'entourage ; avec les autres enfants de la phratrie, les pairs, les parents, les voisins ; réduction des mauvaises fréquentations, réduction de la toxicomanie, etc.
- Evolution comportementale de l'enfant (arrêt de la commission d'infraction, non commission d'autres infractions)
- Niveau du respect des règles de vie
- Niveau de participation aux activités ménagères
- Niveau de participation aux activités d'ordre sociale (devoirs de maison...)

A l'école :

- Niveau de régularité à l'école (nombre de présences effectives)
- Degré d'assiduité dans le travail à l'école
- Evolution des notes ou du rang occupé à l'école et ou des examens réussis, mentions obtenues)
- Niveau de respect du personnel éducatif et des camarades
- Niveau du respect du règlement de l'école
- Niveau de participation aux activités d'ordre social (Travaux manuels, entretien et balayage, entraide, de l'établissement scolaire, activités culturelles et sportives)

En atelier :

- Degré d'assiduité à l'atelier ou au centre de formation professionnelle,
- Niveau de mise en œuvre des compétences professionnelles acquises (installation, niveau de clientèle, nombre d'apprentis, la qualité des ouvrages réalisés)
- Niveau de revenus (autonomie financière)
- Capacité du bénéficiaire et de son réinvestissement
- La capacité communiquer, à acquérir une nouvelle clientèle et à la fidéliser.

En société/communauté :

- Niveau de respect des normes sociales
- Niveau de sensibilisation/influence des pairs pour le respect des normes et la promotion de la paix
- Niveau de participation aux activités communautaires

Outils utilisés

- Plan d'intervention post carcéral
- Feuille de route
- Fiche de suivi

Partenariats développés pour la mise en œuvre optimum

Seul, le travailleur social du Bnce-Togo ne peut garantir la bonne réinsertion d'un enfant en conflit avec la loi. Il doit donc collaborer avec différents acteurs (étatiques, privés et communautaires) qui participe au projet de l'enfant et de sa famille, protègent l'enfant contre toute violation de ses droits, peuvent participer à la satisfaction des besoins primordiaux de l'enfant.

- **Les maîtres artisans** sont choisis dans le cadre du projet de vie d'un enfant, selon sa proximité du domicile de l'enfant, son professionnalisme et son souhait de former et partager son métier. En cours de formation, le maître artisan conseille et guide l'enfant, donne des informations sur le comportement de l'enfant, il fait respecter le règlement¹. L'enfant peut être aussi accueilli dans un centre de formation professionnelle, et la collaboration du Bnce Togo aura lieu au même titre.
- **Les enseignants** instruisent l'enfant en conflit avec la loi qui est présent dans sa classe. Il est attentif aux difficultés de l'enfant tant au niveau scolaire que relationnel et conseille et guide l'enfant. Il collabore avec la famille et le Bnce-Togo qu'il informe sur le comportement de l'enfant. Il protège l'enfant contre toute violation de ses droits. Ainsi, il assure la formation scolaire de l'enfant.
- **Les leaders communautaires et religieux** (autorités locales et traditionnelles, Comités locaux de protection de l'enfant CLP, les Comités Villageois de Développement (CVD), Comités de Développement de Quartiers(CDV)) sont sensibilisés par le Bnce-Togo sur la délinquance juvénile, avec qui ils restent en contact pour informer de l'évolution de l'enfant. Ils sont attentifs à l'enfant réinséré et sont amenés à conseiller, guider l'enfant et sa famille et à transmettre des repères et valeurs.
- Les élus locaux et les directions préfectorales de l'action sociale, les ONG de protection de l'enfant peuvent aussi être associés.

¹ le maître artisan **respecte le règlement établi** et sanctionne le cas échéant les manquements par des méthodes appropriées. Le règlement comprend notamment les règles de ponctualité, d'assiduité, d'uniforme, de propreté, de soin, d'ordre et de rangement;

Il respecte les autres apprentis et adopte un comportement décent envers les clients et les usagers de l'atelier ou de l'école de formation ;

Il veille à ce l'enfant est présent à l'atelier et sous sa garde, bénéficie de la **protection nécessaire**, y compris contre les accidents et risques professionnels ;

Il prépare progressivement l'apprenti à devenir indépendant en lui confiant, notamment la prise en charge de nouveaux apprentis, à le responsabiliser sur certaines commandes, ou encore à lui confier quelques petits travaux générateurs de revenus pour lui.

Il enseigne toutes les facettes du métier à l'enfant ;

Il recourt aux méthodes, pratiques et approches pédagogiques et professionnelles les plus appropriées et adaptées à l'enfant pour la transmission du métier ;

Il transmet la déontologie du métier à l'enfant ;

Il transmet les connaissances relatives à la gestion d'un atelier, de la clientèle, la relation avec les autres acteurs du métier, la relation avec les services administratives et les acteurs économiques de l'Etat ainsi que les responsabilités d'un maître artisan formateur ;

Il accompagne l'apprenti dans la constitution de son dossier d'examen de fin d'apprentissage, dans le passage de l'examen jusqu'à la remise du diplôme final ;

Il aide, le cas échéant, l'apprenti diplômé à s'installer.

- **Les membres de la famille et de la communauté** ne doivent pas avoir de préjugés sur l'enfant et l'accueillir, comme tout autre enfant en devenir qui a besoin d'être conseillé, guidé. Ils doivent protéger contre les influences négatives extérieures.

Défis de la pratique

Pour mener à bien le suivi d'une ECL, il faut tenir compte de :

- La précarité des familles malgré leur bonne volonté ;
- Parfois, la mauvaise volonté des familles ayant pourtant les moyens ;
- Du déficit d'intervention des directions préfectorales de l'action sociale dans le suivi de réinsertion ;
- De la faible coopération des acteurs communautaires (leaders et élus locaux) ;
- De l'existence de liens d'amitié nuisible à l'enfant (camaraderie) Se défaire des liens noués avec d'autres enfants encore en situation de rue ou addictifs à des produits psychotropes ;
- De la présence de mauvais influenceurs dans la communauté (drogue, ghettos) ;
- De la capacité à mobiliser une équipe dédiée au suivi de la réinsertion ;
- Des moyens de locomotion et de communication (absence de subventions et autres soutiens de l'Etat pour la mise en œuvre des activités) ;
- Du nombre élevé d'enfants par éducateur dans le cadre des activités de suivi. Ratio enfant/éducateur pour un suivi optimal.

Recommandations pour la reproduction ou l'adaptation de la pratique

Pour que la pratique se déroule bien, notamment au niveau fonctionnement de la structure mettant en œuvre

- Participation de l'enfant au processus à tous les niveaux ;
- Implication des parents ;
- Implications des OSC de la localité de l'enfant ;
- Implication des acteurs étatiques (DP, agents sociaux, directeur d'établissements scolaires, maîtres artisans formateurs ? etc.) ;
- Implication en amont des acteurs communautaires : élus locaux et CDB (CDQ, CVD) ;
- Elaboration d'un plan d'intervention préalable ;
- Elaboration d'une planification des suivis (planning des lieux, les personnes, les partenaires, les points à observer, la méthode de travail) ;
- Nécessité d'une équipe de suivi de spécialistes pluridisciplinaire et complémentaire ;
- Utilisation d'une stratégie de visites de suivi programmée et inopinée ;
- Réalisation d'un plaidoyer pour l'allègement des taxes et des impôts sur des premières périodes de l'installation ou encore pour l'exonération des frais scolaires ;
- Tenue d'un fichier actualisé des enfants ayant fait l'objet du suivi ;
- Mise en œuvre de stratégie visant à faire des enfants suivis des partenaires pour la formation d'autres enfants dans le cadre de leur réinsertion.

Témoignage des bénéficiaires et/ou partenaires de la pratique

Je me nomme B K. Je suis orphelin de père et abandonné très tôt par ma mère. J'ai quitté l'école très tôt, au CE1 par manque de soutien. J'ai fait la rue et a vécu du transport de sac de charbon, du ramassage ou du vol de la ferraille pour la vente. C'est à l'issue de multiples vols que j'ai connu le Bureau National Catholique de l'Enfance du Togo (BNCE Togo) en 2017 d'abord au commissariat central de la ville d'Atakpamé puis à la prison civile d'Atakpamé. A chaque fois que je commets un vol, quelques jours après j'en commets encore et on m'arrête. Mais à chaque l'agent du BNCE Togo nommé A.K ne m'a jamais abandonné même quand je vais et reviens de la prison. Il vient toujours moi pour me donner des conseils malgré la poursuite de mes bêtises. Ayant compris que c'est la fin qui me pousse à voler, il me donnait de l'argent pour le petit déjeuner, ce qui a fait que j'ai réduit le vol. Il m'a demandé quel métier je veux apprendre. J'ai dit que je veux apprendre la soudure. Il m'a été demandé de trouver un atelier, ce que j'ai fait. Il m'a aidé à faire les formalités et m'a intégré à l'atelier.

Mais à l'atelier, je ne fais que commettre des gaffes. Je vole l'argent et le matériel du patron. J'étais irrégulier à l'atelier. A chaque fois il vient régler des problèmes à l'atelier. Les vendredis, je laisse le travail pour le marché parce que ce qu'il me donne ne me suffit pas. Il a négocié avec la parton pour que les vendredis je ne vienne pas et le patron a accepté. Avec ses conseils, je suis arrivé et en septembre prochain, je vais passer l'examen du CFA. Je travaille tellement bien que déjà un ami m'a déjà laissé son atelier pour qu'après mon examen que je puisse la prendre car il veut aller à la retraite. Surpris par mon changement de comportement, le patron a fait de moi son bras droit.

Je remercie le BNCE Togo pour son dévouement à mon coté malgré tout et m'engage à faire de même pour les autres.

Contacts

BNCE-Togo :

ADJE Juste Dométo, chargé du programme Justice juvénile

BP : 7271 Lomé

Tél. 00228 90 10 16 26 / 00 228 98 05 57 58

Email : bnce.togo@gmail.com Justeadje@bncetogo.org



GROUPE DE PAROLE

Nom de l'organisation et zone d'intervention

Dignité et Droit pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI) / Abidjan

Contexte

Les enfants en conflit avec la loi (ECL) ont rarement droit à la parole au sein des lieux de détention ou même en famille. Cette situation de ne pas pouvoir s'exprimer ni être écoutés crée en certains, des germes de conflit interne qui se matérialisent par des agissements violents. Régulièrement, dans les lieux de détention, des mineurs en colère du fait des conditions de vie et de l'absence d'écoute, s'en prennent violemment aux éducateurs ou deviennent hostiles à toute aide et activité pédagogique proposée. Parallèlement, ils parlent entre eux, et peuvent se partager des valeurs de délinquance ce qui rend encore plus difficile le travail d'accompagnement. Force est de constater qu'entre jeunes des messages sont véhiculés, et souvent mieux appropriés, qu'avec des adultes. La parole entre jeunes pouvant être un moyen pour prôner des valeurs sociales chez les enfants et contrer les notions d'anti socialité, il est indispensable d'encadrer cette circulation d'information en l'accompagnant lors de groupes de parole.

Bénéficiaires

- Bénéficiaires directs : les enfants en conflit avec la loi privés de liberté ou libérés
- Bénéficiaires indirects : les parents, les communautés, les éducateurs sociaux

Objectifs de la pratique

Les enfants en conflit avec la loi privés de liberté s'ouvrent à la resocialisation et à la réinsertion

Moyens nécessaires pour mener l'action

Ressources humaines :

- un travailleur social intéressé et habitué par le travail auprès des ECL (éducateur, assistant social...)

Moyens matériels :

- une salle à disposition avec des chaises, bancs, tables, en milieu fermé comme ouvert,
- des marqueurs, du papier,
- selon les sujets de sensibilisation : un vidéoprojecteur et un ordinateur.
- collation/rafraichissement et frais de déplacements : certains enfants viennent de quartiers éloignés, il convient de prévoir de la nourriture et de l'eau et assurer des frais de transport.

Changements socio-éducatifs

Au niveau de la communication :

- Les ECL sont en mesure d'évoquer les raisons personnelles (pulsions et des désirs contradictoires, choix difficile entre les choses à faire et celles à éviter) ou liées au contexte (groupe de pairs délinquants, relations conflictuelles avec les parents et l'entourage) ;
- Ils sont plus disposés à parler de leur vécu en détention et sur les leviers à agir pour améliorer les conditions de leur amélioration ;
- La participation des enfants est favorisée.

Au niveau du comportement de l'enfant :

- Les valeurs sociales entre ECL et leur intégration sont diffusées;
- Les ECL comprennent leur responsabilité dans la commission de l'infraction,
- Les ECL ont plus de recul, comprennent la gravité de leur acte, ses conséquences pour eux-mêmes, leurs parents, la victime et se remettent en question ;
- Accès à des enseignements, formations et informations visant à les préserver de la commission d'infractions susceptibles de les renvoyer de nouveau en prison.
- Les risques de conflit entre les enfants et les éducateurs en milieu fermé sont réduits.

Au niveau de leur projet de réinsertion :

- Les enfants comprennent l'importance de se réinsérer par l'école, au sein de la famille ou par une activité génératrice de revenus.
- Les enfants sont davantage disposés à parler, y compris sur les difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de leur projet de vie
- Les enfants sont plus ouverts au respect des règles dans le centre de détention, à l'école, à la maison avec une relation plus apaisée avec les parents et les autres enfants, et sur le lieu de formation ou de réalisation du projet de vie pour la réinsertion.

Impact

Grâce au projet EsB2, DDE-CI a réalisé ces groupes de parole, avec les éducateurs du Centre d'observation des mineurs d'Abidjan (COM/MACA). Ces derniers sont désormais autonomes et gèrent cet outil qui constitue une nouvelle approche leur permettant de déployer le programme éducatif en faveur des mineurs sans heurts ni obstacles et atteindre ainsi leurs objectifs de resocialisation de ces derniers.

Lors d'un atelier de capitalisation en aout 2021, les membres du groupe COM, les universitaires et autres entités présentes ont approuvé cette pratique qu'elle considère comme innovante dans la rééducation des enfants en conflit avec la loi. C'est un moyen utile pour des échanges constructifs entre ECL et éducateurs et permet d'aborder les problèmes liés à la détention et les résoudre de manière pacifique.

Description de la pratique

Préalable

- Echanges avec les ECL en milieu fermé ou ceux sortis de prison récemment, sur la possibilité de participer à un groupe de parole
- Echanges avec les éducateurs présents en détention pour identifier la ou les problématiques communes qu'il serait utile de discuter en groupe de parole.
- Formation de petits groupes de 10 à 15 ECL présentant quelques caractéristiques et problèmes similaires notamment des ECL ayant plus ou moins le même âge, ont connu la même trajectoire délinquante et dont les infractions sont de même nature.

Planification d'une séance de groupe de parole (10 à 15 ECL):

Si c'est en détention :

- Avec les éducateurs de l'établissement, étude des dossiers et analyse des profils à travers les récits de vie compilés dans des dossiers individualisés ;
- Dressage d'une liste d'enfants invités à participer à l'activité ;
- Validation de la planification avec la direction de l'établissement, définition du lieu de l'activité, préparation avec les éducateurs de la salle et du matériel nécessaire.

Si c'est en milieu ouvert :

- Dressage de la liste des enfants à mobiliser en tenant compte des critères d'âge et de la nature de l'infraction ;
- Fixation par l'équipe d'une date de la tenue de l'activité et inventaire du matériel nécessaire et des besoins ; prévoir les achats à faire en conséquence ;
- Information et accord, par une visite à domicile ou appel téléphonique, des parents sur l'invitation de leur enfant à participer au groupe de parole ;
- Echange avec l'ECL libéré sur sa participation au groupe de parole, avoir son accord est un préalable.

Lors de la séance (50mn à 1h00)

- prendre le temps de vérifier la présence de tous les ECL invités et les installer ;
- Installer les ECL conviés en cercle, les éducateurs font partie du cercle, assis au sol ou sur des chaises ;
- Un chant de groupe est entonné par un enfant pour détendre l'atmosphère ;
- Présentation des uns et des autres (noms prénoms, âge, lieu de provenance etc);
- Discussion autour d'un thème commun sur la base de la pédagogie situationnelle, animée par l'éducateur : il présente un sujet, ou un ex-ECL témoigne puis, la parole est donnée à chacun à tour de rôle ;
- Résumé des points clés et notions abordées et ce qu'il faut retenir, par l'éducateur et les jeunes : au niveau de la responsabilisation et du comportement à avoir ;
- Collation dans un cadre convivial pour conclure.

Suivi des recommandations et des jeunes

- Les questions abordées par les enfants sont synthétisées et analysées par les travailleurs sociaux ;
- Suite à l'activité, un autre jour, les mineurs sont approchés individuellement pour creuser davantage des sujets ou des problèmes spécifiques évoqués. Selon les besoins, un accompagnement adapté est réalisé par les équipes du projet : le psychologue pour un

besoin psychologique constaté, le chargé de la réinsertion pour toutes les questions de recherche ou rétablissement des liens familiaux, le juriste pour le suivi de la situation juridique etc.... ;

- Des rencontres sont initiées avec les référents de l'établissement pour débattre des questions de la détention évoquée par les enfants en vue de leur amélioration.

Critères d'évaluation

Critère lié au format

- Niveau de participation active des enfants au cours des séances ;
- Nombre d'enfants participant s'étant déclaré volontaires pour devenir un témoin, parler de son exemple lors de prochaines séances ;
- Le nombre d'enfants disposés à partager leurs expériences, leur vécu en détention et leur histoire de vie.

Critère d'impact psychosocial

- Evaluation comportementale des enfants ayant participé aux groupes de paroles
- Evolution positive de l'estime de soi et de l'assurance de l'enfant, lors des diverses activités ;
- Capacité des enfants accompagnés à s'entraider, à se donner mutuellement des conseils tout au long de la durée de détention ou de placement
- Entraide entre ECL se crée, des conseils se mettent en place tout au long de la détention ;
- Niveau d'engagement des enfants ayant participé aux groupes de paroles à se repentir, à montrer de la compassion et à présenter des excuses aux victimes

Partenariats à développer pour la mise en œuvre optimum

- Il est nécessaire d'impliquer les éducateurs sociaux étatiques opérant localement pour une continuité des actions de suivi en détention mais aussi dans le quartier et sous-quartier avec l'enfant.
- Dans le cadre des entretiens collectifs, les enfants doivent être associés au processus pour assurer une bonne ambiance entre les ECL. Le groupe de parole est une occasion pour eux d'apprendre à mieux se connaître de se faire des connaissances, créer des groupes d'amis ou renforcer les liens.

Défis de la pratique

- Résistance de certains groupes d'enfants détenus ou ceux dans les communautés à risque vis-à-vis de l'activité (cas des mineurs délinquants invétérés) ;
- il est nécessaire de faire de petits groupes, de les adapter selon la personnalité des enfants, leur lien avec le groupe des pairs, les conflits intra et extra personnels, car la séance peut devenir ingérable ;
- le dosage de la combinaison des entretiens individuels et collectifs.

Recommandations

Pour une bonne coordination des actions et des informations et un suivi individualisé ensuite des jeunes, il est utile d'avoir une équipe dédiée chargée de la mise en œuvre des ateliers. Cela permet d'éviter le mélange d'informations et interprétations en provenance de diverses personnes

Une équipe pluridisciplinaire composée notamment de psychologues, d'éducateurs formés à l'écoute et à l'accompagnement de jeunes en difficultés et de juristes est nécessaire.

Eviter les séances de longue durée

Témoignage d'un bénéficiaire de la pratique

Je me nomme K.J j'ai 15 ans. J'avais jusque-là honte de l'infraction que j'avais commise et j'évitais d'en parler. Au COM, j'évitais d'aborder le sujet. Par le groupe de parole, et par le récit de S.K qui a pu tracer le récit des circonstances de sa détention j'ai compris que je n'étais pas le seul à avoir commis cette infraction. J'ai appris et j'ai commencé à en parler et m'ouvrir. J'ai pu ainsi partager ce que j'avais fait avec les éducateurs qui ont pu me conseiller ; j'ai pu leur donner ma véritable identité et l'adresse de mes parents.

Je m'appelle R.E. j'ai 17 ans, j'ai été accusé de vol de téléphone portable. Par le groupe de parole sur le thème « identifier les conséquences de nos actes » j'ai compris les conséquences de mon acte ; le tort que j'ai pu causer à la dame (la victime) et pour lequel je suis en prison. Je ne souhaiterais pas qu'on me dérobe sans raison ce qui m'appartient (mon portable) et donc je ne veux plus recommencer.

Contact

ONG Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI)

01 BP 1721 Abidjan 01 (RCI)

Tél 20 22 87 07 Fax (225) 20 32 45 89 / cel 05 06655875

E-mail : ongddec@gmail.com

SEANCES DE PSYCHOEDUCATION

Nom de l'organisation, Zone d'intervention

Dignité et Droit pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI), Abidjan

Contexte

Les ex enfants en conflit avec la loi (ECL) sont confrontés à des risques de récidive très élevés dans les quartiers et sous-quartiers d'Abidjan, la capitale de la Côte d'Ivoire. L'absence de repères et d'aptitudes psychosociaux, doublée de l'apprentissage des réflexes, gestes et astuces en détention au contact avec d'autres détenus, surtout adultes sont de nature à contribuer à des rechutes et à la récidive. Par la même occasion, la faible implication des parents dans l'accompagnement et la rééducation de leurs enfants, soit parce qu'ils n'ont pas le temps soit parce qu'ils manquent de capacités pour le faire, représente un risque supplémentaire de rechute. En outre, la pression des pairs délinquants très forte reste un défi de taille. Au regard de ce manque de repère social associé aux facteurs de risques et les pressions existantes, les séances de psychoéducation visent à soutenir la rééducation, la réinsertion et l'accompagnement socioéducatif des ex ECL.

Bénéficiaires

- Bénéficiaires directs : les ex enfants en conflit avec la loi libérés de prison
- Bénéficiaires indirects : les parents, les communautés, les éducateurs sociaux

Objectifs de la pratique

- Les ECL sortis de prison sont réinsérés socialement durablement ;
- L'enfant libéré reçoit un accompagnement socio éducatif afin de réduire le risque de récidive.

Moyens nécessaires pour mener l'action

Ressources humaines :

- Un travailleur social intéressé et habitué par le travail auprès des ECL

Moyens matériels :

- une salle à disposition avec des chaises, bancs, tables
- Marqueurs, papier dont le padex ;
- Fiche de suivi des enfants ;
- Selon les sujets de sensibilisation : un vidéoprojecteur et un PC ;

- Vidéos pertinentes, boîtes à images ;
- Collation/rafraîchissement et frais de déplacements (contribution ou remboursement) : certains enfants viennent de quartiers éloignés, il convient de prévoir de la nourriture et de l'eau et assurer des frais de transport.

Changements socio-éducatifs

Les ECL continuent d'apprendre de leurs erreurs précédentes. Pour les libérés n'ayant pas pleinement pris de conscience de leur comportement, un accent est mis sur leur acte et ses conséquences préjudiciables pour eux-mêmes, pour la victime, et pour la communauté. L'accompagnement aboutit à la responsabilisation de ces enfants.

Les mineurs sont sensibilisés sur les dangers et risques des normes antisociales et apprennent /intègrent les valeurs et des règles sociales acceptables.

Les enfants sont à même de partager les difficultés de leur réinsertion avec d'autres ECL ce qui facilite la recherche de solutions et maintient leur motivation dans le chemin choisi. Les séances de psychoéducation sont un moyen d'accompagner d'une part, les enfants retournés auprès de leur famille après un passage en détention et d'autre part, leurs familles qui doivent accueillir à nouveau et avec bienveillance leur enfant en pleine adolescence, et ceci dans le but de réduire les difficultés familiales et les risques de récidive. C'est une méthode complémentaire à l'éducation parentale (atelier de parentalité positive, guidance parentale).

Impact

Dans le cadre de la réinsertion des ECL, les services sociaux en charge de la réinsertion et du suivi des mineurs libérés ont été formés par DDE-CI à l'approche ; ils peuvent avoir recours aux séances de psychoéducation pour atteindre leurs objectifs de prévention et de réinsertion.

Description de la pratique

La psychoéducation est une méthode préventive pour de nombreux ex ECL ou mineurs à risque.

Elle permet de travailler sur les valeurs et normes antisociales émanant notamment des groupes de pairs mais aussi sur le manque de repères dont souffrent les enfants, notamment du fait de la démission éducative volontaire ou non des familles.

La psychoéducation inculque ou rappelle des règles éducatives aux enfants et les aide à grandir avec des repères qui les guideront dans leur vie, via des séances de sensibilisation, en groupe, préparées selon les besoins des enfants.

En outre, les séances permettent de rester en contact avec les mineurs libérés, de les accompagner dans leur quotidien et de les sensibiliser sur des règles sociales admises et autres risques.

En amont

- Identification et mobilisation des enfants ayant besoin d'un accompagnement en psychoéducation. Les critères pour être accompagnés sont :
 - o mineurs nouvellement sortis de prison,
 - o mineurs issus de famille à risque (monoparentale, séparation, conflictuelle),
 - o mineurs victimes de négligence parentale,
 - o mineurs dont les lieux d'habitation (quartiers et sous quartier) sont criminogènes avec une forte présence de modèles délinquants,
 - o mineurs sans occupation, déscolarisés ou non scolarisés etc...
- Avant le lancement de l'accompagnement, les thématiques doivent être identifiés et travaillés :
 - o Evaluation des défis comportementaux et sociaux chez ces ex ECL par le psychologue, à partir des entretiens déjà réalisés notamment en détention mais aussi lors d'un nouvel entretien, au centre ou à domicile. L'objectif de cette étape est de déceler des éventuels troubles de comportement et les besoins sociaux sur les plans de l'éducation, l'alimentation, l'affection parentale...
 - o Evaluation des risques majeurs de récidive, réalisée par l'éducateur, avec l'enfant, en s'appuyant avec l'approche résilience (exemple : l'impossibilité pour le mineur de fuir ses désirs et pulsion à l'origine de conflit, la pression de son groupe de pairs ou faire face à des difficultés familiales récurrentes qui seraient sources d'une éventuelle récidive)
- Puis, préparation en équipe du plan de travail ou support de travail. Par exemple : trouver une vidéo qui traite du sujet et à partager avec les enfants ; préparer une boîte à images sur des thèmes comme la lutte contre la drogue ou la délinquance juvénile, les dangers de se promener la nuit, et autres...

Lors des séances de psychoéducation (2h, 10 personnes maximum)

- Une semaine avant, visite à domicile pour invitation à la séance animée par un psychologue et un éducateur ;
- Accueil et installation des enfants, en position U devant l'écran s'il y a un film à projeter ;
- Présentation puis discussion sur un thème retenu après visualisation de film ou images, témoignages... ;
- -Résumé du thème du jour en 3 points max que les mineurs doivent retenir, suivi prise de résolutions.

Suivi

- Suite à l'activité de groupe, les enfants devront venir au centre pour des rencontres avec les éducateurs selon un plan individualisé d'accompagnement établi. En moyenne 4 à 5 séances suffisent aux mineurs selon le type de difficulté.
- Les éducateurs doivent maintenir, le plus longtemps possible, le contact avec les enfants et s'assurer qu'ils sont outillés pour affronter les risques avant de se retirer progressivement. Par exemple, c'est le cas des mineurs qui poursuivent une scolarité et connaissent des succès ou ont intégré des centres de métier et apprennent avec abnégation, des enfants qui n'ont plus de difficulté de communication avec leurs parents etc...

Critères d'évaluation

Critère de réinsertion

- Ratio enfants libérés récidivistes et non récidivistes
- Nombre d'enfants ayant adopté des attitudes sociales acceptables ;
- Nombre d'enfants ayant repris le cours normal des études ou le chemin des ateliers d'apprentissage.

Critère de prévention

- Le nombre d'enfants ayant pu identifier les comportements à risque,
- Le nombre de familles connaissant les risques de récurrence chez leurs enfants ex ECL, qui y sont attentifs et outillés pour les accompagner.

Partenariats à développer pour la mise en œuvre optimum

Les séances de psychoéducation requièrent :

- La participation des enfants et de leurs parents ; les parents devront autoriser les enfants à prendre part aux séances et leur en donner les moyens (transport).
- Que les animateurs développent de l'empathie et une ferme volonté à soutenir les enfants ; ils doivent être les compagnons des enfants non pas ceux qui les jugent.

Les travailleurs des services étatiques en charge de la justice juvénile doivent être associés pour un bon relais de l'accompagnement.

Défis de la pratique

- Difficulté de prendre en compte toutes les dimensions et risques présents dans la vie des ECL, notamment quand il s'agit de la grande pauvreté des familles.
- la fréquence des séances n'est pas toujours facile du fait des coûts mais aussi de la disponibilité des enfants en formation.

Recommandations

- les éducateurs doivent:
 - Etre patient et changer de regard sur les ECL et utiliser des méthodes de résilience ;
 - Etre formé.es. à l'écoute active ;
 - avoir la ferme volonté d'aider des enfants qui en ont besoin, tout en partant de leurs propres idées et conceptions ;
 - connaître les enfants et leur réalité pour la prendre en compte dans les thèmes et activités ;
 - Associer des partenaires proches du lieu de vie des enfants concernés ;
 - Etre flexible dans la planification.

Témoignage d'un bénéficiaire de la pratique

Je me nomme B.I. Je vis encore dans un quartier où mes amis sont autour de moi et me demandent souvent de sortir tard ou d'aller prendre portière (être apprenti Gbaka = transport en commun de fortune). Je suis tenté alors que c'est tout ceci qui m'a conduit en prison. Lors des séances de psychoéducation, on nous a parlé des dangers qui pouvaient en résulter aussi, je m'efforce de ne plus suivre mes amis et leurs idées pour ne plus retourner en prison.

Au centre où je me rends régulièrement, les éducateurs travaillent avec nous à pouvoir lutter contre la pression du groupe de pairs. Par le jeu individuel du « perd ou gagne », j'ai compris que j'avais plus à perdre en suivant des amis délinquants ou en adoptant des comportements anti sociaux. Je connais désormais les dangers qui peuvent se poser à moi et je parviens pour l'heure à les éviter. C'est pas facile et je peux en cela compter sur l'équipe éducative de l'ONG qui m'assiste aussi bien à la maison qu'au travail (apprenti soudeur).

Contacts

ONG Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI)

01 BP 1721 Abidjan 01(RCI)

Tél 20 22 87 07 Fax (225) 20 32 45 89 /cel 05 06655875

E-mail : ongddec@gmail.com